



Programme de formation

Gouvernance de l'établissement FPH – Niveau débutant

28/04/2026

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : toute personne intéressée

Prérequis : aucun

Objectifs :

Comprendre l'organisation d'un établissement public de santé ;
Connaître les acteurs internes et leurs rôles ;
Connaître les organes de décision et leurs rôles ;
Connaître les instances représentatives du personnel et leurs rôles.

Programme :

1- Définir l'établissement FPH

La nouvelle gouvernance et la Loi de Santé ;
La mise en place des pôles d'activités et la réforme de la nouvelle gouvernance ;
Le pilotage des pôles (hétérogénéité des situations due à l'historique de chaque établissement, aux types d'activité, configuration spatiale, taille...) ;
Les dépenses de santé et la mise en œuvre de la T2A.

2- Identifier les acteurs de la FPH

Les organes de décision : conseil de surveillance, directeur, directoire ;
Les instances représentatives du personnel : CME, CSE, CAP, CCP etc. ;
Les pyramides hiérarchiques : paramédicale, administrative, médicale : l'organigramme de l'hôpital, pôles, unités fonctionnelles, contractualisation interne).

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Programme de formation

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs/questionnaires

Analyse de cas pratiques

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants. La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).